Ô Messager d’Allah ! Quelle est la personne qui mérite le plus que je lui tienne bonne compagnie ? Ta mère, puis ta mère, puis ta mère, ensuite ton père et enfin du plus proche au plus proche.

Abû Hurayrah (qu’Allah l’agrée) relate qu’un homme vint trouver le Messager d’Allah (sur lui la paix et le salut) et lui demanda : « Ô Messager d’Allah ! Quelle est la personne qui mérite le plus que je lui tienne bonne compagnie ? - Ta mère, répondit le Prophète (sur lui la paix et le salut). - Ensuite qui ? continua l’homme. - Ta mère ! répéta le Prophète (sur lui la paix et le salut). - Ensuite qui ? poursuivit l'homme. Ta mère ! réitéra le Prophète (sur lui la paix et le salut). - Ensuite qui ? demanda-t-il - Ton père ! conclut le Prophète (sur lui la paix et le salut). Rapporté par al-Bukhârî et Muslim. Dans une autre version : « Ô Messager d’Allah ! Quelle est la personne qui mérite le plus qu’on entretienne des bonnes relations avec elle ? » Le Prophète (sur lui la paix et le salut) répondit : « Ta mère, puis ta mère et encore ta mère. Ensuite, ton père. Et enfin, du plus proche au plus proche. »

[Authentique] [Rapporté par Muslim - Rapporté par Al-Bukhârî et Muslim]

Ce hadith indique que chacun des deux parents mérite qu’on lui tienne bonne compagnie et qu’on s’occupe parfaitement de ses affaires : {(Mais accompagne-les ici-bas de façon convenable.)} [Coran : 31/15]. Cependant, le droit de la mère est supérieur à celui du père de quelques degrés car le Prophète n’a évoqué le droit du père qu’après avoir insisté trois fois sur celui de la mère. En effet, la place de la mère est supérieure à celle du père bien que tous les deux soient associés dans l’éducation des enfants : l’un avec son argent et sa responsabilité, l’autre avec son travail à la maison afin de les nourrir, les habiller, les coucher, ainsi que d’autres activités. La mère a plus enduré pour ses enfants que le père. Elle a porté ses enfants pendant neuf mois, subissant pour eux peine sur peine, faiblesse sur faiblesse, etc. Ensuite, elle les a péniblement accouchés jusqu’à ce que la mort vienne, à peu de choses près, la saisir étant donné les souffrances qui l'on atteinte. Elle les a aussi allaités pendant deux années en restant éveillée lors de ses moments de repos et en s’occupant de leur bien-être malgré sa fatigue intense due aux douleurs. C’est pour cela que la Révélation s’exprime en employant les termes suivants : {(Et Nous avons enjoint à l’homme de la bonté envers ses père et mère : sa mère l’a péniblement porté et en a péniblement accouché, et sa gestation et son sevrage durent trente mois.)} [Coran : 46/15]. Ainsi, Allah a vivement conseillé à l'homme d’être bon et exemplaire envers ses parents en rappelant comme causes seulement celles qu’endure la mère et en désignant de ce fait son immense droit et son privilège important. Parmi la bonne compagnie envers les parents, il y a le fait de dépenser pour leur nourriture, leur boisson, leur logement, leurs vêtements et tout ce qui englobe les besoins quotidiens de la vie s’ils en ont besoin. En effet, si les parents ont un niveau de vie

bas ou moyen et que toi tu vis aisément, alors élève-les à ton niveau de vie ou même plus encore. Et ceci est la réelle vertu de la bonne compagnie envers eux. Souviens-toi de ce que [le Prophète] Yûsuf, Joseph (sur lui la paix) a accompli pour ses parents au moment où il était en possession d'un royaume. Il a placé ses parents sur le trône après les avoir fait venir de la campagne. Parmi la bonne compagnie, il y a aussi tout ce qui réunit ses bons comportements, notamment la parole d'Allah : {(Et ton Seigneur a décrété : N'adorez que Lui ! Et faites preuve de bonté envers les père et mère : et si l'un d'eux ou tous deux doivent atteindre la vieillesse auprès de toi, alors ne leur dis point : « Pfff ! » Et ne les brusque pas ! Mais, plutôt, adresse-leur des paroles respectueuses. Et par miséricorde, abaisse pour eux l'aile de l'humilité et dis : « Ô mon Seigneur ! Fais-leur miséricorde à tous les deux comme ils m'ont élevé tout petit. »)} [Coran : 17/24]. Ainsi donc, évite de leur tenir des propos rudes et sévères, protège-les de tout mal et adoucis tes paroles lorsque tu t'adresses à eux. En outre, abaisse-leur ton « aile », fais preuve d'humilité envers eux en leur obéissant et « humidifie » ta langue par des invocations en leur faveur qui émergent du plus profond de ton cœur et de ton âme et dis : « Ô mon Seigneur ! Fais-leur miséricorde à tous les deux comme ils m'ont élevé tout petit. » Enfin, n'oublie pas d'avoir une attention toute particulière envers ta mère conformément à la révélation coranique et en suivant à la lettre la logique du hadith du Prophète (sur lui la paix et le salut) à ce sujet.

http://www.sunnah.global/hadeeth/fr/show/4182